

Anciens combattants

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . si ce n'était pas une décision ferme, nous pourrions en discuter. Votre Honneur a déclaré que c'était une décision ferme et nous l'acceptons sans discuter.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C. D. Howe!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous ne voulions pas contrarier la présidence ni contester sa décision, mais tout simplement essayer d'avoir l'occasion de débattre la question si c'était possible.

Une voix: Vous feriez bien de revoir le bleu, John.

autre député qui a pris la parole à la Chambre. Et je veux que cela soit bien compris.

Monsieur l'Orateur, nous avons constaté, surtout depuis le début de cette session, l'attitude des secrétaires parlementaires, qui cherchent de plus en plus à poser des questions au cours de cette période qui, par tradition, est réservée aux députés de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Laprise: C'est tellement vrai, monsieur l'Orateur, qu'à plusieurs reprises des députés ministériels sont venus trouver des députés du Parti Crédit Social du Canada pour leur demander de poser des questions à des ministres afin de leur permettre de faire des déclarations auxquelles les députés de l'opposition n'auraient pas à répondre.

• (1540)

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est le jeudi 28 mars 1974 que la Chambre fut saisie de ce qui était alors le bill C-17 et qui est devenu le chapitre 3 des Statuts de 1974, mesure qui eut pour effet de prolonger d'une année la période d'admissibilité aux avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Après avoir brièvement présenté le bill en deuxième lecture, le ministre des Affaires des anciens combattants d'alors (M. MacDonald) termina son discours en faisant la déclaration suivante, consignée à la page 948 du hansard:

Je crois, monsieur l'Orateur, que ce répit permettra à de nombreux anciens combattants de bénéficier du programme qui a été conçu pour eux.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la dernière phrase du discours du ministre:

Qu'il soit bien clair que nous ne leur faisons pas de faveur, mais que nous reconnaissons le droit qu'ils ont mérité.

Cette déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants définit clairement l'objet du débat d'aujourd'hui, qui se poursuivra vraisemblablement demain. Ce débat vise à convaincre le ministre de s'en tenir à sa déclaration, à savoir que les dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont un droit que les anciens combattants ont mérité. Pour être plus précis, sans doute devrais-je ajouter que le débat a pour objet de convaincre le gouvernement d'appuyer le ministre qui, pour autant que je sache, voudrait bien maintenir les avantages prévus aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Un débat comme celui-ci est inhabituel. Il est rare qu'un débat ait lieu à la Chambre parce qu'une loi du Parlement prévoit la tenue d'un tel débat. Je ne prétends pas, toutefois, que c'est la première fois que cela se produit.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DATE LIMITE DU PROGRAMME

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que la Chambre intervienne auprès du ministre des Affaires des anciens combattants lui demandant de reconsidérer la date limite du trente et un mars 1975, prévue dans la présente loi et d'en faire rapport à la Chambre dans les délais prescrits au chapitre 3 des Statuts de 1974.

M. l'Orateur: Le député pose-t-il la question de privilège?

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Au cours du débat, je me suis levé à quelques reprises pour réclamer la parole afin de donner mon opinion sur cette importante question.

Ce débat ne m'a pas étonné, parce que, surtout depuis le début de cette session, nous avons entendu souvent . . . Remarquez, monsieur l'Orateur, que je tiens spécialement à exprimer mon point de vue sur la question qui a été soulevée par l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay). Je pense que j'y ai droit comme n'importe quel

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]